

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 BORS DU DÉP. : 6 " 11 " 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) : 25 cent
 RECLAMES : 50 cent
 La publication des Annonces, légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS	
10 h. 26 ^m matin	1 h. 40 ^m matin	6 h. 45 ^m matin	1 h. 00 ^m soir
5 h. 24 ^m soir	1 h. 00 ^m soir	2 h. 41 ^m soir	3 h. 52 ^m soir
7 h. 41 ^m soir	9 h. 22 ^m soir	7 h. 41 ^m soir	9 h. 22 ^m soir

LIBOS : 6 h. 45^m matin, 2 h. 41^m soir, 7 h. 41^m soir.
 VILLENEUVE-SUR-LOT : 7 h. 41^m matin, 3 h. 52^m soir, 9 h. 22^m soir.
 AGEN : 7 h. 41^m matin, 4 h. 18^m soir, 9 h. 41^m soir.
 BERGERAC : 9 h. 11^m matin, 5 h. 17^m soir.
 BORDEAUX : 1 h. 42^m matin, 8 h. 40^m soir, 4 h. 41^m matin.
 PÉRIGUEUX : 9 h. 52^m matin, 5 h. 45^m soir.
 PARIS : 12 h. 51^m matin, 4 h. 39^m soir, 2 h. 58^m soir.

Train de marchandises facultatif :
 Départ de Cahors — 5 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de Loire :
 Départ de Libos — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 4 Septembre.

Le remplacement des écoles des Jésuites par des écoles libres établies conformément aux lois civiles et commerciales, est considéré comme un fait accompli ne pouvant soulever aucune objection.

Il y a au contraire une certaine émotion dans la presse radicale, par suite de la non-exécution des décrets du 29 mars contre les congrégations, autres que les Jésuites. Cette presse accuse le gouvernement de faiblesse, tandis que la presse républicaine modérée donne raison au contraire au ministère, en présence de la déclaration signée par les directeurs et directrices des congrégations.

Voici à ce sujet, deux articles. L'un du *National*, journal très hostile au clergé, l'autre de la *Liberté*, journal essentiellement conciliant et progressif.

On lit dans le National :

Nous inclinons à croire que la déclaration est le résultat des négociations entamées entre le cabinet de Paris et la cour de Rome. Ce n'est sans doute pas sans raison que Léon XIII a gardé le silence sur l'expulsion des Jésuites; ce n'est pas sans raison que le pape entretient un nonce à Paris et la République française un ambassadeur au Vatican. On a dû chercher une transaction, un arrangement au moins partiel et temporaire.

M. de Freycinet est évidemment favorable à une politique de détente, et Léon XIII a peu de goût pour la politique qui casse les vitres. Il est vrai que notre gouvernement ne peut retirer les décrets; mais il peut en modérer l'application, ou même la suspendre en présence d'une démarche conciliante. Il est vrai, d'autre part, que les congrégations, étant données l'obstination qui fait le fond du caractère monastique, se décideront malaisément à demander l'autorisation; mais elles peuvent déclarer que leur obstination est fondée sur une opinion juridique, et qu'il n'y a pas la moindre hostilité dans leur fait.

Le croira qui voudra. En pareil cas, une opposition qui se désavoue est une opposition aux trois quarts impuissante. La déclaration dont il s'agit ne nous donnera peut-être pas les cœurs des religieux qui auront souscrit, mais elle les désarmera. Elle aura, en outre, l'avantage d'élever aux agitateurs politiques et légitimistes, la direction du mouvement religieux. Se soumettre à la République, c'est se révolter contre les Chesnelong, les Lucien Brun, les de Mun, les Baragnon; c'est secouer le joug des meneurs politiques et des tribuns de la contre-révolution.

Comment la démarche sera-t-elle accueillie par le gouvernement et par la majorité? Tout porte à croire que M. de Freycinet, s'il ne l'a pas provoquée, en sera du moins satisfait. On peut supposer que le *Temps* exprime la pensée du premier ministre lorsqu'il dit: «Après l'acte de soumission que font les congrégations, acte qui n'est point accompli, assurément, sans l'assentiment du pape et des évêques, il sera plus loisible au ministère d'attendre avant de recourir à des mesures définitives, que la future loi générale sur les associations ait déterminé les conditions d'existence des congrégations.»

La *Liberté* française, tout au rebours, traite la déclaration de «plaisanterie du plus mauvais goût».

Si le gouvernement connaît et approuve la déclaration, il y a lieu de se plaindre de la rudesse de la *Liberté* française. La question est d'ailleurs bien posée. Les uns conseillent d'attendre, et de

discours de M. de Freycinet, a été sérieusement médité et délibéré.

« Nous refusons de croire, dit le *Journal des Débats*, que M. de Freycinet ait parlé sans avoir pesé la portée de ses déclarations, ou sans avoir pris la résolution formelle de s'y tenir après les avoir faites. Or, quoi qu'on en dise, si le cabinet se présente devant le Parlement avec le programme de Montauban, il ne courra pas pour cela le danger d'être renversé; car ce ne serait pas tout de le renverser il faudrait le remplacer, et personne ne voudrait, pour prendre son héritage, s'exposer à entreprendre, à la veille des élections, une campagne religieuse dans laquelle on aurait peut-être le Sénat contre soi, ce qui donnerait une force considérable aux intransigeants, dont le programme électoral sera comme on sait, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression de la Chambre haute.

On lit dans la Liberté :

Les négociations ont été conduites dit-on, par deux prélats éminents justement effrayés des conséquences que pouvait avoir pour la religion la lutte dans laquelle l'Eglise tout entière risquait d'être entraînée sous l'impulsion de quelques meneurs politiques du cléricisme. La cour de Rome, consultée par eux, aurait incliné vers les idées de transaction et approuvé le projet de déclaration qu'on va lire.

Le gouvernement, à son tour, se serait montré disposé à suspendre l'exécution des décrets jusqu'à ce que les Chambres aient statué sur la question fondamentale du droit d'association. C'est cette situation nouvelle que correspondaient les paroles de modération et d'apaisement que M. de Freycinet a prononcées à Montauban.

La déclaration que doivent signer les congrégations visées par le second décret du 29 mars, n'est pas une demande d'autorisation, mais ce n'en est pas moins un acte de soumission dont il est impossible de méconnaître l'importance.

Les deux faits saillants qui en ressortent sont la reconnaissance des droits de l'Etat et l'assurance formelle que les congrégations respectent les institutions actuelles et rejettent toute solidarité avec les partis et les passions politiques.

Le document dont il s'agit explique le refus qu'elles ont fait jusqu'à présent de demander l'autorisation légale, par ce motif qu'elles considéraient cette autorisation non comme une obligation, mais comme une simple faveur destinée à leur procurer le bénéfice de la personnalité civile dont elles ne jugeaient pas utile de profiter. Le prétexte est subtil et peu admissible en présence de l'article du code pénal qui punit formellement toute association non autorisée. Mais, enfin, reconnaître que cette opinion est une erreur et s'en excuser, c'est dire qu'on a mal compris la loi et c'est s'y soumettre désormais implicitement.

La seconde partie de la déclaration n'est pas moins considérable. Elle contient une adhésion explicite aux institutions qui nous régissent. Elle proclame que la dépendance où les congrégations vivent par rapport à l'Eglise, ne les constitue pas en état d'indépendance vis-à-vis de l'Etat. « Le but moral et spirituel qu'elles poursuivent, y est-il dit, ne leur permet pas de se fier exclusivement à aucun régime politique ou d'en exclure aucun. Elles n'ont d'autre drapeau que celui de la charité chrétienne. »

C'est le retour aux grands principes dont, sous l'influence d'un parti ardent et turbulent, l'Eglise s'était malheureusement écartée, en se mêlant à toutes les luttes des partis, en y compromettant ses destinées et en y affaiblissant sa force morale. Les politiques de la réaction ont, depuis quelques années, entraîné le clergé dans une guerre acharnée contre la République au profit de la monarchie, et ils ont enrôlé les congrégations les plus militantes sous la bannière de la contre-révolution. Le mal que cette solidarité a fait à l'Eglise est incalculable. Elle cherche à s'en dégager aujourd'hui. Il faut applaudir à cet effort. C'est sa délivrance et c'est son salut.

Le *Journal des Débats*, le *Temps*, et le *Parlement* ne mettent pas en doute que le

discours de M. de Freycinet, a été sérieusement médité et délibéré.

« Nous refusons de croire, dit le *Journal des Débats*, que M. de Freycinet ait parlé sans avoir pesé la portée de ses déclarations, ou sans avoir pris la résolution formelle de s'y tenir après les avoir faites. Or, quoi qu'on en dise, si le cabinet se présente devant le Parlement avec le programme de Montauban, il ne courra pas pour cela le danger d'être renversé; car ce ne serait pas tout de le renverser il faudrait le remplacer, et personne ne voudrait, pour prendre son héritage, s'exposer à entreprendre, à la veille des élections, une campagne religieuse dans laquelle on aurait peut-être le Sénat contre soi, ce qui donnerait une force considérable aux intransigeants, dont le programme électoral sera comme on sait, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression de la Chambre haute.

Ce qui est vraiment triste dans ces circonstances, c'est le langage des journaux bonapartistes et des organes du drapeau blanc. Les uns et les autres s'efforcent d'enlever toute valeur à l'acte de soumission des congrégations. La déclaration, dit l'*Union*, est le dernier mot du ridicule et de la sottise. D'après la *Gazette de France*, c'est une manœuvre et une fourberie contre lesquelles les congrégations doivent se tenir en garde.

Voilà bien la politique de ces partis extrêmes qui, depuis près de cent ans, nous ont fait tant de mal! Tout ou rien... et ils n'ont rien!

Informations

Le *Français* dit que la déclaration des congrégations a été rédigée par suite du désir exprimé par M. de Freycinet au nonce. Le pape a chargé alors le cardinal Nina de rédiger cette déclaration qui a été faite de concert avec M. Desprez, représentant de la France près le Saint-Siège.

Cette déclaration a été approuvée par le pape. Elle a été envoyée au nonce qui l'a remise au cardinal Guibert. Elle a été ensuite communiquée à plusieurs évêques qui l'ont approuvée. Elle a été enfin communiquée à M. de Freycinet qui l'a acceptée. Elle a été finalement envoyée à tous les évêques de France, non pour être imposée, mais seulement proposée à l'adhésion des congrégations.

On assure que plus de 50 supérieurs de congrégations y ont déjà adhéré.

Le *Temps* dit que de nombreux établissements congréganistes ont signé la déclaration; mais beaucoup se sont abstenus jusqu'à présent. Le *Temps* voit dans ce fait un indice du trouble que le développement des congrégations a apporté dans le régime intérieur de l'Eglise. Il dit que l'Eglise n'est pas maîtresse chez elle. Le *Temps* conclut de là que le Gouverne-

ment, qui est armé par la loi de pouvoirs discrétionnaires, se réglera sur les nécessités que fera naître l'attitude des congrégations rebelles.

Le *Temps* croit que tel est le sens précis des récentes déclarations de M. de Freycinet, lesquelles, dans cette mesure, lui paraissent parfaitement d'accord avec le sentiment public.

L'*Union* et la *Gazette de France* continuent à attaquer vivement la déclaration, jugée comme une sorte de mystification et comme un piège tendu par les opportunistes.

Le *Siccle* dit que plusieurs ministres n'ont pas vu sans surprise et sans regret le changement d'attitude de M. de Freycinet, lequel est intervenu seul, en dehors de ses collègues, dans les démarches diplomatiques qui ont amené la déclaration soumise à l'adhésion des ordres religieux.

Le *Siccle* ajoute: « Il est à désirer que M. de Freycinet rentre vite à Paris pour expliquer la nouvelle politique qu'il entend faire prévaloir dans le conseil des ministres. »

L'affaire des prétendues révélations, qui auraient été faites à la Prusse par un fonctionnaire supérieur de la guerre fait beaucoup de bruit.

La *Liberté* française publie la note suivante: « En présence des assertions persistantes et des insinuations calomnieuses de certains journaux, nous répétons que M. le lieutenant colonel Jung est resté attaché au cabinet du ministre de la guerre. »

A la suite d'un article de M. Ivan de Westyne, paru dans le *Gaulois* sous le titre: *Propos de l'affaire Jung*, MM. le lieutenant-colonel Faure-Biguet et Gaston Thomson, député, se sont présentés dans les bureaux du *Gaulois* au nom de M. le colonel Jung, et ont demandé à M. de Westyne une rétractation, qui a été refusée.

Après être allés consulter leur mandant, ces messieurs sont revenus et ont demandé une réparation par les armes.

M. Ivan de Westyne leur a répondu par une lettre dans laquelle nous lisons:

« Tous les faits que j'ai avancés sont vrais, et en les dénonçant j'ai commis un acte de pur patriotisme. Si je me suis mis dans mon tort, que ceux qui sont à même de le savoir me le disent; que M. Jung m'apporte une lettre signée de trois officiers du cabinet du ministre, me disant que je dois lui accorder une réparation, et je me tiendrai aussitôt à ses ordres quels qu'ils soient. »

La lettre demandée a été apportée avec les trois signatures.

On attend la suite.

Chronique locale

Ainsi que nous l'avons annoncé les élections municipales auront lieu au mois de novembre prochain.

Une question s'était posée: celle de savoir exactement à quelle date expiraient les pouvoirs des conseils municipaux actuels. Le mandat de ces conseils a une durée de trois ans qui a été fixée par la loi provisoire du 14 avril 1871, la-

quelle subsiste toujours jusqu'au vote d'une loi organique municipale. En vertu de cette loi, il a été procédé tous les trois ans depuis 1871 au renouvellement des conseils municipaux.

- Communes de 500 habitants et au-dessous, 10 conseillers.
Communes de 501 à 1,500 habitants, 12 conseillers.
Communes de 1,501 à 2,500 habitants, 16 conseillers.

Enfin Paris exceptionnellement à 80 conseillers municipaux. En comptant le nombre des communes comprises dans chacune de ces catégories, on trouve que le nombre total des conseillers municipaux existant en France est en chiffre rond de 480,000.

LES VOIES DE COMMUNICATION.

Le dernier bulletin du ministère des travaux publics contient un tableau fort étendu du développement des voies de communication de la France, par départements et par espèces: voies navigables ferrées, etc.

Les routes se divisent comme on sait en routes nationales, et routes départementales. Les deux catégories comprennent une étendue à peu près égale: 38,000 kilomètres environ pour chacune.

veloppe peu comme on le verra à propos des chemins vicinaux. Le Calvados, l'Ille-et-Vilaine, l'Aisne, le Pas-de-Calais, la Somme, Seine-et-Oise, dépassent 600 kilomètres.

Les départements suivants possèdent chacun plus de 2,000 kilomètres de chemins vicinaux de grande communication: Aisne, Côtes-du-Nord, Eure, Gironde, Loire-Inférieure, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme, Vendée.

Somme toute, la France possédait 534,385 kilomètres de voies de communication navigables, ferrées ou de terre, le 1er janvier 1879, date à laquelle se réfère le tableau que nous venons d'analyser.

Etablissement des Petits-Carmes.

Dans la session des examens du mois d'août, les PETITS-CARMES viennent d'obtenir des succès qu'il convient d'enregistrer. C'est la preuve que la force des études s'y maintient à son niveau habituel.

En rhétorique, huit candidats ont été présentés: six reçus; en philosophie, quatre candidats, quatre reçus, dont deux avec mention. Voici leurs noms:

Baccalauréat ès-lettres, 1re partie.

- Le Puy de Goyné Max, de Siézac.
Laparra Emile, de Donelle.
Linon Antoine, de Mondoumerc.

Baccalauréat ès-lettres, 2e partie.

- Carpentier Louis, de Marvéjols, avec mention.
Girbeau Germain, de St-Paul-Labouffie, avec mention.
Grimal Fernand, de Pelacoy.

En félicitant ces jeunes gens de leurs succès, nous rappelons aux familles que les cours, tant

pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement primaire, s'ouvriront, comme il a été annoncé, le mardi, 5 octobre.

Le Lycée d'Agen vient de passer de la troisième catégorie dans la seconde. Le Conseil général a voté 2,500 fr. nécessaires pour compléter le traitement des professeurs pendant le 4e trimestre 1880.

On écrit de St-Michel-de-Loubéjou.

Monsieur le rédacteur,

Appelé encore cette année à l'honneur d'assister, le 29 du mois d'août, à la distribution des prix de Mlle Ernestine Mourlhon, je me hâte, grâce au bienveillant concours de votre estimable journal, de porter à la connaissance du public une si agréable solennité.

Avec quel empressement l'élite de St-Michel-de-Loubéjou, M. le Maire en tête, était accourue, nombreuse, à cette fête de famille pour acclamer le triomphe des jeunes lauréats.

Nous n'entrons pas dans les détails charmants de cette fête annuelle.

Ce que nous aimons surtout à signaler dans cette école et ce que nous voudrions voir dans toutes ce sont les aurores de la science et de la vertu.

Quel plaisir de mieux que Mlle Mourlhon, à se inspirer aux élèves l'amour de cette politesse française, tant renommée au loin, qui n'est qu'une forme exquise de sentiments élevés? Elle sait que la grande école de la jeunesse est celle de l'exemple et que les enfants à l'esprit imitatif, sont toujours prêts à se modeler sur elle.

Quel gracieux salut! Quelle respectueuse civilité! Comme une institutrice doit être fière d'une telle famille! Quant à nous, nous aimons à répéter, à part sa modestie, que sur le terrain de la bonne éducation elle ne saurait avoir de rivale.

C'est avec une sollicitude sans pareille, je dirai même avec une sorte de passion qu'elle inclue dans ces jeunes intelligences les leçons de lecture, de grammaire, de calcul, sans parler des autres connaissances primaires, éléments indispensables d'une instruction solide.

Puisse le faible hommage de notre vive gratitude la dédommager un peu des peines et des fatigues incessantes que lui a valu la pénible mission d'éducatrice.

Grâce au ciel, le succès obtenu est déjà une poissante consolation, aussi acceptant courageusement tout labeur et fort de son dévouement, Mlle Mourlhon reprendra sa tâche, après un trop court repos, secondée qu'elle sera, nous osons l'espérer, par sa digne sœur Mlle Clara Mourlhon qui vient d'obtenir, avec un des premiers numéros, son brevet de capacité.

On nous écrit de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), 27 août: Hier au soir, à neuf heures, un violent orage a sévi sur Saint-Antonin et la contrée environnante. La foudre est tombée sur la maison du sieur Jean Alègre, cultivateur à la Valade-Brery, canton de Saint-Antonin.

Le fluide a pénétré par la cheminée, est passé entre le mari et la femme qui, à ce moment là, prenaient leur repas, éteint la lampe, fait brèche dans le mur, d'où il est sorti par une petite fissure, est rentré de nouveau dans la pièce occupée et a foudroyé le mari.

Le tout a duré une seconde à peine. La femme tenait son verre à la main se disposant à boire, quand la lumière fut éteinte. Elle pria son mari de la rallumer, mais celui-ci ne répondant pas à son appel, la femme Alègre, toute tremblante de frayeur, se décida à s'acquitter de ce soin.

La lampe à la main, elle put alors contempler un triste spectacle. Son mari, l'œil hagard, ne bougeait plus! Il semblait comme pétrifié sur sa chaise. Elle l'appela, sans oser s'approcher, fit un pas vers lui et l'appela plus fort. Ce fut peine inutile, le sieur Alègre était mort frappé par l'étincelle électrique.

Au moment où le fluide s'était précipité dans la maison, la femme Alègre avait senti comme un fort courant d'air, mais sans le moindre malaise.

Alègre était âgé de 51 ans et jouissait de l'estime publique.

SITUATION ECONOMIQUE OU FINANCIERE

DU DEPARTEMENT DU LOT

Par M. L. de LAMBERTERIE ancien Député

(Fin)

Il serait à désirer aussi que les conseils municipaux nommassent, dans le plus bref délai, des commissaires, pris dans leur sein ou en dehors, pour rechercher tous les documents de nature à mettre en relief l'énormité de l'impôt foncier qui grève leurs communes.

Remis dans chaque canton au conseiller général, ces documents seraient adressés à la commission départementale, qui, après les avoir examinés, et classés, les déposerait entre les mains du directeur des contributions directes.

Nous pouvons compter sur le soin avec lequel ce haut fonctionnaire et ses collaborateurs vont procéder à une opération si délicate et si importante. Mais il est toujours utile de fournir à des arbitres, à des experts ou à des juges tous les actes qui peuvent les éclairer.

Rien n'est à négliger dans notre situation. Nous marchons à la ruine, comme on vient de le voir. Mais nous pouvons non-seulement nous arrêter sur cette pente, mais ramener parmi nous l'aisance et la prospérité par de constants et vigoureux efforts.

PREMIERE ANNEXE

« Sous l'ancien régime, dit M. Léonce de Lavergne, Économiste rurale de la France, page 428, la totalité des dépenses publiques s'effectuait sur un très-petit nombre de points: à Paris et à Versailles d'abord, puis dans les ports de guerre et dans les villes de garnison. Cette accumulation de capitaux avait enrichi à la longue les points privilégiés aux dépens des autres, et c'est là, sans aucun doute, ce qui avait fini par amener la différence de population et de richesse qui existait déjà en 1789 entre les provinces. Depuis la Révolution, cette concentration s'est maintenue; elle a reçu quelques adoucissements par l'institution des conseils électifs du département et de la commune, qui ont permis aux dépenses locales de prendre un utile essor; mais, en même temps, l'administration centrale a fortifié ses moyens d'action. Les paiements effectués par le trésor public dans le seul département de la Seine, siège du gouvernement, atteignaient, avant 1848, 500 millions par an. Depuis quelques années, Paris a encore vu s'accroître dans une proportion inouïe le tribut annuel que lui paye le reste de la France, et qui d'après le Compte général de l'administration des finances, s'est élevé en 1855 à 877 millions. En regard de ce chiffre colossal, il est bon de placer l'état des dépenses publiques dans les départements les plus mal traités:

Table with 2 columns: Département and Montant. Includes Lot (5,825,000 fr.), Aveyron (5,378,000), Hautes-Alpes (4,691,000), Corrèze (4,500,000), Ardèche (4,448,000), Basses-Alpes (4,272,000), Landes (4,200,000), Ariège (3,798,000), Creuse (3,767,000), Cantal (3,733,000), Haute-Loire (3,680,000), Lozère (2,684,000), Total (41,188,000).

« Ces douze départements forment ensemble un dixième environ de l'étendue du territoire, et ils n'ont reçu à eux tous que 51 millions en un an, tandis qu'un seul département en recevait 877; on peut donner toutes les explications qu'on voudra, on n'arrivera pas à détruire l'effet d'une si choquante anomalie. Sept départements, outre celui de la Seine, reçoivent du trésor public plus qu'ils ne lui donnent: le Var, le Finistère, la Manche, la Corse, le Bas-Rhin, la Charente-Inférieure, la Moselle; ces excédants, légers en comparaison, se justifient par les exigences de la défense nationale. 76 départements perdent plus ou moins, et dans le nombre, il en est qui ne reçoivent dans la répartition des dépenses que la moitié de ce qu'ils y apportent.

« On dirait vraiment que l'administration centrale ait pris pour devise les mots de la parabole évangélique: Il sera donné à ceux qui ont, et il sera ôté à ceux qui n'ont pas.»

DEUXIEME ANNEXE

RÉSULTAT DES EVALUATIONS TERRITORIALES

EFFECTUEES EN 1874.

Rapport de l'impôt foncier en principal au revenu net.

Table with 2 columns: Département and Rapport. Includes 1. Tarn-et-Garonne (6 51), 2. Lozère (6 09), 3. Morbihan (5 90), 4. Cantal (5 90), 5. Eure (5 85), 6. Gers (5 79), 7. Manche (5 64), 8. Aude (5 62).

Table with 2 columns: Department names (e.g., Alpes, Lot, Côte-d'Or) and numerical values.

est en tissu caoutchouc doublé d'une toile mobile. Pendant les essais, le chargement se fera avec les ustensiles réglementaires de campement pour quatre hommes.

Les blés

Les renseignements sur la récolte des blés dans les pays de grande production, tant en Europe que dans les autres parties du monde, deviennent suffisamment précis pour qu'on puisse porter un jugement.

On sait que la production excessive aux Etats-Unis est un fait absolument récent.

L'émigration, trouvant la place prise dans la nouvelle Angleterre, s'est précipitée au centre du nouveau continent, dans la partie qu'on a nommé Far-West.

Conseil de Préfecture.

Au moment de mettre sous presse, le Conseil de Préfecture ne s'est pas encore prononcé sur la protestation contre l'élection de M. Pouget.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- List of names and dates under the heading 'ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS'.

- List of names and dates, including Lagarde, Marie, s. p., c.élib., 72 ans, à Cabessut.

Dernières Nouvelles

On lit dans le Gaulois, d'hier: M. de Wœstynne, avait demandé la garantie de trois des collègues de M. Jung.

Quatre de ces messieurs, MM. le colonel Richard et les commandants Peloux, Trône et Dosse, déclarent couvrir M. Jung de leur garantie.

M. de Wœstynne attend les témoins de M. Jung. Nous croyons savoir dit la France, que M. Jung et ses témoins considèrent, de leur côté, l'affaire comme terminée au point de vue du combat qui devait avoir lieu.

Le duel ayant été une première fois décliné par le rédacteur du Gaulois, l'affaire va se poursuivre judiciairement.

M. le garde des sceaux a ordonné des poursuites d'office. M. le lieutenant-colonel Jung se porte partie civile.

Les journaux français et de tous les pays s'occupent d'une proclamation adressée par l'Empereur d'Allemagne à son armée, à l'occasion de l'anniversaire de Sedan.

Les nouvelles de l'Afghanistan sont meilleures pour les Anglais. Non-seulement Ayoub-Khan a dû s'éloigner de Candahar, mais l'arrivée des renforts britanniques l'a porté à adresser une lettre justificative au général Roberts.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Financial instruments (e.g., Rente 3 p. %) and their values.

Avis aux Familles.

Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers.

Avis

C'est à tort que quelques personnes ont répandu le bruit que l'état de santé de M. Bonabry l'obligeait à prendre du repos.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 1er septembre. Les mémoires de M. de Klindworth. — Avis aux lecteurs de la Revue de France.

La quinzaine politique, par M. J. Valfrey. Bibliographie: Bureaux: 13-15, quai Voltaire, Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la:

REVALESCIÈRE

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffement, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

Cure n° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalscière.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée au même prix.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès AUDOUARD EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES. A PARIS CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze, Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot tous les mois du 1er au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRE La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté. Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché. Abonnement: 10 fr. par an. Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an. Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer. — Paris.

ENRICHISSEZ-VOUS

LA CIRCULAIRE FINANCIÈRE
 HEBDOMADAIRE — DU COMPTOIR DE REPORTS ET D'ARBITRAGES — H. SEGALLA, Paris, 9, rue Saint-Luc
 Est envoyée gratuitement à quiconque en fait la demande par lettre affranchie. — Cette circulaire, généralement appréciée pour ses renseignements sûrs et raisonnés, a fait réaliser, en 1879, à la clientèle de la Maison, UN BÉNÉFICE DE DEUX MILLIONS

MAISON DES 100,000 PALETOTS
 Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
 rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
 Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE
 HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
 Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.
 Envois sur demande de Marchandises à condition et d'échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
 Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

DELPECH
 COUVREUR ZINGUEUR
 23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.
 Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.
 Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.
 On trouve chez lui divers échantillons.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères.
 Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.
ESCROUZAILLES
 PHARMACIEN
 Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.
 Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois pinquias pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de godron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Quop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION

DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier: machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.
 Successeur de Ramondou, Quai-Séjour, Cahors.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
 CHEMISES INFROISSABLES
 Spécialité
 De Lingerie pour homme, sur mesure
 Seule Maison à Montauban
 CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE
 Représentée à CAHORS,
 par M. DIDES,
 Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Substances militaires
SERVICE DES FOURRAGES

Le public est prévenu que le mercredi 22 septembre 1880, à une heure de relevé, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration à exécuter par voie d'entreprise dans le département du Lot, pendant l'année 1880-1881. Le service s'applique aux distributions à faire dans la généralité des places, brigades de gendarmerie, gites d'étapes et localités du dit département.

Le public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la préfecture et dans ceux de la sous-intendance militaire à Cahors, de l'instruction du cahier des charges et de la formule du marché.
 Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer dans les bureaux du sous-intendant militaire de la place de Cahors, avant le 10 septembre courant, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leurs noms, prénoms, qualité et domicile.
 Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A la date du 11 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue, et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.
 La commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents au jour fixé par le président. Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront dans les vingt-quatre heures par les soins du président de la commission une lettre de convocation qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication le 22 septembre.
 Seront également admises à la séance d'adjudication, mais seulement après décision favorable de la commission, toutes les personnes qui n'ayant pas été exclues localement justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fournitures.

Cahors, le 1^{er} septembre 1880.
 Le sous-intendant militaire,
 AZEMA,

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,
 Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté, d'Elbœuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.
 M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

TRÈS-PROCHAINEMENT

OUVERTURE

DU GRAND HOTEL-RESTAURANT

du Palais National

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristallin, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, bygromètres, éprouvettes, pese-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-deux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout, assortis: cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS	ARTICLES DE PARIS,
DE LA MAISON CHRISTOFLE	TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉARGENTURE.	ET RÉPARATIONS.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE	ASSORTIMENT
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES	DE REVOLVERS DES FABRIQUES
D'OR ET D'ARGENT.	DE LIÈGE.

A VENDRE

Bonne occasion

des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.
 S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Une Etude de Notaire

A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)
 S'adresser à M^{re} V^o BERTRAND.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!!! Grande promptitude et sans trace de chutes, ecchymoses, piqûres, dardres, ardeurs, réparation exacte du poil par le réparateur. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. — Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Eviter la contrefaçon, exiger le réparateur Tricard. — Se trouve dans les Pharmacies.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
 Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.
 S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 37, rue Richelieu, PARIS

ORFÈVRE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décerné à l'Orfèvrerie argentée

GRAND PRIX

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décerné à l'Orfèvrerie argentée

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

LA MARQUE DE FABRIQUE



CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur

LA MARQUE DE FABRIQUE



CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur

L'argenterie de nos couverts était faite autrefois par nous sur un métal appelé allié; nous avons abandonné ce métal depuis trois ans pour fabriquer nous-mêmes un métal blanc d'une qualité supérieure.
 En conséquence, les articles portant la marque allié ne sortent plus de notre fabrique, et pour éviter toute confusion, nous invitons le public à n'accepter, comme sortant de notre Maison, que les garanties qu'elle donne, que les produits revêtus de la marque ci-contre et du nom CHRISTOFLE en toutes lettres.
 Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.